



COMITÉ SYNDICAL

3 septembre 2019 – 18h30 à Sarras

COMPTE – RENDU

PRESENTS : Mme BONNET-FOUR MM. VALLET-COSTET-GILLON-REAT-BLACHON-DESPESSE-MOUNIER-MARMEY C.-PASSAS-NOUAILLE-CHAMBON-HEYRAUD-DELORD-TALANCIEUX-GOUY-GARDON-BOBICHON-FAYA-AUDRAS-FRANCOIS-BOUVIER-VALETTE-GIRAUD-REYNAUD-BALAY-DARNAUD-BOURDON (soit 29 présents)

ABSENTS & non excusés : Mmes PASCAL-ALEXANDRE MM. BERTRAND-DARU-LIONNETON-JUNIQUE-RIBES-PEYROT-MARMEY F.-FOUREL-OSTERNAUD-BLACK-ROCHE A.-GELAS-MANDON – (soit 15 absents)

ABSENTS & excusés : M. BOGIRAUD-DESRIEUX-CHAZOT-FRAISSE-VERNEY (soit 5 excuses)

AVAIENT DONNE POUVOIR : MM FERREYRE à GARDON – ASTIC à MARMEY Ch. – BIEUVELET à HEYRAUD – VERGNES à DARNAUD – BOMBRUN à VALETTE – SARGIER à FAYA – ROCHE E. à BALAY (soit 7 pouvoirs)

Date de la convocation : 19 août 2019

Secrétaire de séance : Gérard HEYRAUD

Egalement présents : MM. DESPORTES (trésorier Tournon) - EYSSERIC (directeur) et Mme RUIZ (secrétaire), M. ALLOUA (Maire de Sarras)

Le président expose que plusieurs représentants de communes extérieures au périmètre syndical ont été invités. Il présente les excuses de Pailharès, Tournon, Lamastre, Gilhoc-sur-Ormèze et remercie les représentants des communes de Nozières, Empurany et le Crestet de leur présence.

Il donne ensuite lecture des pouvoirs et excuses des délégués syndicaux et propose à l'assemblée de se lever et faire une minute de silence en mémoire à MM. André Arzalier (Maire de St-Jean de Muzols) et Serge Gache (représentant du Dauphiné).

Monsieur le Maire de Sarras souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués présents

Le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du 8 avril 2019. Ce document est soumis au vote de l'assemblée. Le Comité valide le compte-rendu à l'unanimité. Les délégués sont invités à signer le document à l'issue de la réunion.

DECISION MODIFICATIVE N°1/2019

Les crédits ouverts au chapitre 20 qui comprend les frais d'étude et d'insertion des publications de marchés publics sont insuffisants. Il est nécessaire de procéder à un virement de crédit. Monsieur Desportes, Trésorier de Tournon donne lecture de la décision modificative n°1/2019.

Il rappelle que le vote du budget est une autorisation faite au Président jusqu'à un certain montant. C'est la raison pour laquelle l'assemblée est contrainte de se réunir dans pareil cas.

CHAP	ART	PREVU	REALISE	RAR	DM	SOLDE
D20	2031	6 000,00 €	5 638,75 €	0,00 €	10 000,00 €	10 361,25 €
Espélia + études au Réservoir Jonas						
D20	2033	5 000,00 €	6 342,50 €	0,00 €	5 000,00 €	3 657,50 €
Publications des marchés (boamp & dauphiné)						
TOTAL D20		11 000,00 €	11 981,25 €		15 000,00 €	
D23	2315	3 347 341,00 €	613 111,57 €	0,00 €	-15 000,00 €	2 719 229,43 €

Le Comité valide à l'unanimité la modification budgétaire d'un montant de 15 000 €.

CONTRAT DE D.S.P. – REGLEMENT DE SERVICE

Le règlement de service a été annexé à la convocation. Le président précise que ce document a été travaillé durant l'été avec les responsables de Saur. Il donne lecture de certains points modifiés et le document est soumis à l'approbation du Comité syndical. Le document exécutoire sera transmis à chaque abonné par Saur.

Le Comité valide à l'unanimité le Règlement de service qui prend effet au 15 septembre 2019.

RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le rapport 2018 dressé par le syndicat est présenté et commenté en séance en vue de sa validation lors du prochain bureau syndical ; certains points restant à vérifier.

- faire confirmer par le délégué le nombre d'analyses (0 analyses entre 2016 et 2018)

Le prix du m³ d'eau était de 1.49 € HT

TRAVAUX EN COURS OU A REALISER

TRAVAUX EN COURS

↻ St-Romain d'Ay : AEP Morier / Olivat – 151 080 € HT

↻ Ozon / Sarras : Limelande – 276 985 € HT

↻ Vion : AEP Calades / Goutelles – 37 429 € HT

↻ St-Félicien : AEP Grande rue – 167 973 € HT

↻ St-Alban : Cabaret neuf – 251 215 € HT

↻ Réservoir de Jonas à Colombier le Jeune : 550 000 € HT – Inauguration prévue à l'automne.

↻ Tournon : AEP Bas service – 145 960 € HT – MARCHE SOLDÉ

TRAVAUX A REALISER

↳ Arras-sur-Rhône : une subvention départementale de 100 000 € a été attribuée pour un montant de travaux estimé à 470 000 € HT- les discussions sont en cours avec la Communauté de Communes Portes de Drome-Ardèche et la mairie d'Arras pour la partie assainissement.

↳ Nozières (Interconnexions) : le projet bénéficie de la DETR (30%) soit 111 000 € de financement sur une dépense prévisionnelle de 370 000 € HT. Une convention va être proposée afin de définir la répartition des travaux. La partie Génie civil a été attribuée à l'entreprise Savel (35 691.13 € HT). La partie Electromécanique est en cours de consultation. Les travaux de canalisations pourraient être lancés en fin d'année 2019.

Le Président précise que qu'il est possible que Arche Agglo soit porteur des différents projets futurs auprès de l'Agence de l'Eau afin d'obtenir des financements.

↳ Boucieu-le-Roi : Bouzonnet – le Président présente le devis du SDE pour reprendre l'alimentation énergétique de la station de pompage d'un montant de 49 000 € HT avec une prise en charge syndicale de 25% soit 12 000 €. Le coût du changement des pompes est estimé à 150 000 € HT. Cette partie Electromécanique est en cours de consultation.

↳ Satillieu : rencontre des habitants des quartiers Taillas et Faugère. Tous les habitants ont été contactés afin de prendre un abonnement à l'issue des travaux (soit 21 bchts) qui pourraient être réalisés à l'hiver prochain.

↳ Arlebosc : une convention de participation et de groupement de commande a été passée avec la commune – les travaux concernent le renouvellement de la canalisation principale. 370 000 € HT part syndicale.

↳ Le crestet : aucun financement extérieur. Pour rappel le montant des travaux s'élève à 41 000 € HT. Une convention avec la commune a été signée.

↳ St-Félicien : une rencontre a eu lieu avec les habitants du quartier *le Barreau*. Le coût des travaux de canalisation est estimé à 295 000 € HT. Le Département disposerait d'un budget de 400 000 € HT pour la réalisation totale de la voirie (création d'une déviation).

↳ Gilhoc : rencontre avec Monsieur le Maire – aucun financement pour ce dossier (880 000 € HT travaux d'interconnexions), qui sera proposé de nouveau en 2020.

↳ Appel d'offres lancé pour des travaux d'extensions sur les communes suivantes :

Colombier le Vieux,

Arras : *le Mas*,

Quintenas : *Croix rouge*,

St-Romain : *Grande Vigne*,

Préaux : *Nisson et pugnette* (prise en charge des travaux par la Commune),

St-Victor : *Tuilière* (2 autorisations de participation reçues des propriétaires),

St-Jean-de-Muzols : *la Roue*,

St-Félicien : du *Rey* au quartier *Les Soies*.

↳ Les travaux sur le Pont du Doux sont terminés. Le président expose les divers échanges en cours avec les entreprises Sotrec et Chapon.

↳ Printemps 2020 – Roiffieux : le Grand Chemin - prévision de 105 000 € HT – définir les conditions avec l'Agglo d'Annonay.

⇒ Plusieurs réfections de métalleries sont à prévoir sur l'exercice 2020.

⇒ Des discussions sont en cours avec Quintenas sur diverses demandes d'urbanisme (travaux de renforcement).

⇒ Le président rappelle que chaque lundi les représentants des deux syndicats se réunissent avec ceux du délégataire pour faire le point sur les demandes d'urbanisme des collectivités, particuliers, lotisseurs et donner un avis commun.

⇒ A l'instar du syndicat Annonay-Serrières, le président souhaiterait faire réaliser la prestation de recensement des conduites et branchements sur 2 ou 3 communes test. Le coût pour la prestation sur Peaugres s'élève à environ 100 000 € HT et permet une cartographie exacte de l'ensemble des implantations d'ouvrages.

⇒ M. le Maire de Roiffieux s'interroge sur la fixation du prix de l'eau ainsi que sur la possibilité de prévoir une tarification progressive adaptable. L'eau étant une denrée précieuse, un tel procédé pourrait être un moyen efficace pour lutter contre le gaspillage d'eau.

Le président informe que toute modification tarifaire est décidée en Comité syndical. Le Directeur rappelle La Loi sur l'eau qui donne l'obligation de tarification dès le premier m³ du service de l'eau, le maintien de son équilibre budgétaire et le principe de rendre le service égalitaire. Certaines collectivités bénéficient effectivement d'une baisse de tarif en cas de forte consommation. Le président valide la possibilité d'étudier divers scénarii.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Perspective de compétences :

Prise de compétence de la défense incendie par le syndicat.

Participations syndicales : Le Président rappelle que le syndicat prend en charge les travaux de renouvellement. Il est vivement suggéré de faire participer les communes sur les travaux d'urbanisation, extensions. Le Cabinet d'avocats ADAMAS de Lyon a validé ce principe de participation des collectivités dans certains cas.

Nécessité de trouver des clés de répartitions, le syndicat ne pouvant pas financer toutes les opérations sans une aide budgétaire.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire de Colombier le Vieux n'a pas reçu de compte-rendu suite au pesage des poteaux incendie de sa commune et interroge le président. La question sera formulée auprès de Saur.

Gens du voyage : Mr le Maire de Sarras informe que la commune a réalisé des plantations là où s'installaient les gens du voyage afin de limiter leur implantation.

La séance est levée à 20h00

Ont signé tous les membres présents